



## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 05 Avril 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité syndical, convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni salle 101, « La City », 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h20*

#### Etaient présents :

**C.A.G.B** : BIZE Thibaut; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; GALLIOU Françoise; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; MAGNIN FEYSOT Christian; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; THIEBAUT Catherine  
**C.C.A.L.L** : MARGUET Vincent; MAIRE Pierre  
**C.C.C.Q** : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique; EDME Philippe  
**C.C.D.B.B** : MENESTRIER Jean-François  
**C.C.P.O** : DUCRET Sylvain; PROST Jean-Paul  
**C.C.V.M** : MORALES Roland  
**C.C.V.S.V** : AUBRY Didier; DUPONT Marc; POURET Daniel

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B** : BARTHELET Catherine; BESANCON Jean Noel; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CURIE Pascal; FIETIER Vincent; HUOT Daniel; LEMERCIER Myriam; LOYAT Michel; PREIONI Claude; WANLIN Sylvie  
**C.C.D.B.B** : RACLOT Franck; CONTINI Jean-Claude  
**C.C.V.A** : PIQUARD Charles

**Secrétaire de séance** : M. DUCHEZEAU

#### Procuration de vote :

**Mandants** : LAITHIER Didier; FALCINELLA Béatrice  
**Mandataires** : DUCRET Sylvain; CAULET Claudine

**Objet** : 2.D Subvention à l'achat d'un broyeur par la CCCQ

## **SUBVENTION A L'ACHAT D'UN BROYEUR PAR LA CCCQ**

**Trois élus ne prennent pas part au vote :** Monsieur Pierre DAUDEY, Madame Dominique GIRARDIER, Monsieur Philippe EDME

**Rapporteur :** Madame Claudine CAULET, Vice-présidente

La Communauté de Communes du Canton de Quingey souhaite développer un service de broyage des déchets verts pour les habitants de son territoire et envisage pour cela l'acquisition d'un broyeur à végétaux. Elle sollicite le SYBERT pour le versement d'une subvention.

La Communauté de Communes du Canton de Quingey envisage de mettre en place un service de broyage des déchets verts pour les habitants de son territoire, notamment pour répondre à ses engagements pris dans le cadre d'un projet TEPOS TEPCV, de favoriser la gestion domestique des déchets verts par les habitants... et ainsi éviter leur dépôt en déchetterie.

La prestation de broyage serait confiée à une entreprise ou une association (avec obligation d'insertion) dont les missions seraient les suivantes :

- prendre rendez-vous avec les particuliers
- organiser les opérations de broyage chez les particuliers
- stocker le broyeur lorsqu'il n'est pas utilisé
- entretenir la machine.

La CCCQ se chargerait de la partie communication et de l'établissement des tarifs pour les usagers.

Elle envisage l'organisation de 2 campagnes de broyage étalée chacune sur 8 semaines. Les habitants seront invités à s'inscrire auprès de l'entreprise pour organiser un calendrier d'interventions.

Le SYBERT sera invité à relire le cahier des charges de cette prestation.

La CCCQ a demandé des devis pour l'achat d'un broyeur auprès de deux fournisseurs : il s'agit de broyeurs de la marque BUGNOT, ayant une capacité de taille de 15 à 17 cm. La CCCQ a choisi de retenir le modèle BV N.56 : motorisation 30 CV, diamètre de coupe 15 cm, poids 740 kg, rendement 6 m<sup>3</sup>/heure. Le prix du broyeur se monte à 16 500 € HT.

La CCCQ sollicite le SYBERT pour le versement d'une subvention. Celle-ci est plafonnée à 5 000 €.

Les membres de la Commission 2 ont considéré le dossier incomplet et ont demandé à la CCCQ qu'elle précise son projet. Les compléments ont été apportés dans le présent rapport.

Il est rappelé que les élus de la Commission 2 ont demandé que d'autres modalités de soutien au broyage soient étudiées et testées autour de la prestation de broyage, plutôt que la subvention à l'achat d'un broyeur.

**A l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement à :**

- **l'attribution d'une subvention sur l'achat d'un broyeur à la CCCQ à hauteur de 50% du montant HT de la valeur d'acquisition, dans la limite de 5 000 €.**
- **et autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 13 AVR. 2016